



Le 24/01/2022

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion publique du samedi 15 janvier 2022, vous trouverez ci-joint, pour compléter votre information :

- Le planning des travaux détaillant les phases 1, 2 et 3,
- L'arrêté de circulation indiquant les déviations mises en place,
- Le schéma de situation des 3 points d'apport volontaire.

Vous pourrez également retrouver toutes ces informations qui seront mises à jour en fonction de l'avancement du chantier :

- Sur le site internet de la commune : www.mairiemontbizot.fr
- Sur l'application IntraMuros à la rubrique « Travaux »

Enfin, comme convenu, nous vous remettons ce jour un rouleau de sacs jaunes pour le tri sélectif.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour tout renseignement dont vous auriez besoin.

Le Maire,
Alain Besnier

suivez l'actualité de nos
travaux sur le site
intraMuros
de notre commune

Rubrique



vie communale

Montbizot est sur IntraMuros

Meine Cœur de Sarthe

Application gratuite

Toutes les actualités, alertes et événements de votre commune au bout des doigts!

Disponibles sur Google play et App Store

Flashez ce QR-code pour télécharger l'application

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la gratuitement pour découvrir les actualités, alertes, événements, lieux à visiter et les services de votre commune, de votre Communauté de communes et des alentours!

Aménagement de sécurité

Du 31/01/2022 au 30/09/2022		2022																																			
		Févr.	Mars	Avr.			Mal	Jun	Jul.	Août			Sept.																								
		S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	
lot unique marché mairie	175 jours 31/01/2022 30/09/2022 0%	lot unique marché mairie																																			
rue du Mal LECLERC	7 jours 11/04/2022 19/04/2022 0%	rue du Mal LECLERC																																			
RD 47 - rue de la poste	13 jours 11/04/2022 27/04/2022 0%	RD 47 - rue de la poste																																			
Rue Albert Lucas	75 jours 04/04/2022 15/07/2022 0%	Rue Albert Lucas																																			
parking	11 jours 04/04/2022 18/04/2022 0%	parking																																			
rue Albert Lucas	51 jours 06/05/2022 15/07/2022 0%	rue Albert Lucas																																			
arrêt	13 jours 19/04/2022 05/05/2022 0%	arrêt																																			
Rue de la violetterie	175 jours 31/01/2022 30/09/2022 0%	Rue de la violetterie																																			
arrêt chantier	105 jours 21/02/2022 15/07/2022 0%	arrêt chantier																																			
cp etc	15 jours 08/08/2022 26/08/2022 0%	cp etc																																			
assainissement	15 jours 31/01/2022 18/02/2022 0%	assainissement																																			
voirie	55 jours 18/07/2022 30/09/2022 0%	voirie																																			
enfouissement réseaux	105 jours 21/02/2022 15/07/2022 0%	enfouissement réseaux																																			
tranchées	54 jours 21/02/2022 05/05/2022 0%	tranchées																																			
reprise btr/rel/dépose	51 jours 06/05/2022 15/07/2022 0%	reprise btr/rel/dépose																																			
région transdev	2 jours 14/04/2022 15/04/2022 0%	région transdev																																			

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE n° 010-2022

Le Maire de la Commune de Montbizot,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des employés de la société EUROVIA ATLANTIQUE LE MANS sise Avenue Georges Auric – 72021 LE MANS, chargée des travaux d'aménagement de voirie au niveau de la Rue de la Violetterie à MONTBIZOT,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 31 janvier 2022 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera fermée à la circulation Rue de la Violetterie.

Article 2 : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place et entretenue par la société EUROVIA ATLANTIQUE LE MANS, chargée des travaux. Les prescriptions du présent arrêté seront affichées à chaque extrémité du chantier.

Article 3 : A compter du 31 janvier 2022 et pendant toute la durée des travaux, elle sera déviée comme suit :

- Rue des Vignes
- Rue des Forges – RD47
- Rue des Croix de Montigné – VC9
- Route de la Piguerie – VC4

et vice-versa

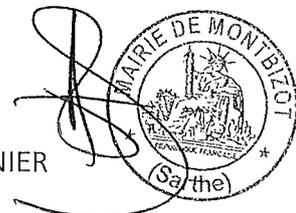
Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe et Mr le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie pour information sera transmise à Mr le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Ste Jamme.

Montbizot, le 20/01/2022

Le Maire,

Alain BESNIER





Durant les travaux d'aménagement de la rue de la Violetterie, les camions de collecte des déchets ménagers et tri-sélectif ne pourront pas passer en porte à porte. Des points d'apport sont donc mis à votre disposition aux endroits ci-dessous. Vous y déposerez vos sacs verts pour les ordures ménagères et les sacs jaunes (fournis par la mairie) pour le tri-sélectif.

